RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU **27 SEPTEMBRE 2019**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Compte rendu affiché le

7 octobre 2019

Date de convocation du conseil municipal le

20 septembre 2019

Présidente : Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Ahmed **CHEKHAB**

Membres présents à la séance :
Hélène **GEOFFROY,** Pierre **DUSSURGEY,** Kaoutar **DAHOUM,** Matthieu **FISCHER,** Stéphane **GOMEZ,** Muriel **LECERF,** Fatma **FARTAS,** Ahmed **CHEKHAB,** Eliane **DA COSTA,** Virginie **COMTE,** Yvan **MARGUE,** Nadia **LAKEHAL,** David **TOUNKARA,** Liliane **BADIOU,** Jean-Michel **DIDION,** Nassima **KAOUAH,** Pierre **BARNEOUD,** Armand **MENZIKIAN,** Josette **PRALY,** Régis **DUVERT,** Yvette **JANIN,** Antoinette **ATTO,** Christine **JACOB,** Harun **ARAZ,** Myriam **MOSTEFAOUI,** Philippe **ZITTOUN,** Nordine **GASMI,** Nawelle **CHHIB,** Mustapha **USTA,** Nadia **NEZZAR,** Charazède **GAHROURI,** Philippe **MOINE,** Stéphane **BERTIN,** Christiane **PERRET FEIBEL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :
Jacques **ARCHER** à Stéphane **GOMEZ**
Sacha **FORCA** à Philippe **MOINE**
Christine **BERTIN** à Stéphane **BERTIN**

Membres absents :

Morad **AGGOUN**, Saïd **YAHIAOUI**, Batoul **HACHANI**, Mourad **BEN DRISS**, Marie-Emmanuelle **SYRE**, Bernard **GENIN**

Objet :

Validation du règlement des aides directes du FISAC Village

V_DEL_190927_12

RAPPORT DE Monsieur DUVERT

Mesdames, Messieurs,

Le FISAC est une opération collective de revitalisation commerciale menée sur le quartier du Village. Ella a pour objectif de redynamiser l'activité économique, de lutter contre la vacance commerciale et de contribuer à l'amélioration et à la pérennité des activités économiques.
Cette opération FISAC se décline en quatre axes stratégiques et quinze actions de fonctionnement qui seront déclinées sur une durée de trois ans.

L'un de ces quatre axes stratégiques vise à affirmer l'identité du Village et à améliorer le cadre dans lequel les habitants et les commerçants évoluent.
L'action "aides directes" aux entreprises commerciales et artisanales est l'une d'elles.
Cette action est portée par la Ville de Vaulx-en-Velin et prend la forme d'aides financières à l'investissement. Elle a pour objectifs :

- d'améliorer l'attractivité et la qualité des commerces du quartier du Village,
- de développer l'accessibilité et la sécurisation des locaux,
- d'accompagner les projets d'investissement et de développement des commerçants et des artisans.

Cette action s'inscrit en complémentarité des travaux de requalification de la Rue de la République. Elle sera également accompagnée de la création d'une charte des devantures visant à harmoniser le linéaire commercial.

L'opération FISAC prévoit pour cette action, une enveloppe globale de 225 000 € dont le financement se répartit comme suit :
- 45 000 € soit 20% à la charge de l'Etat,
- 45 000 € soit 20% à la charge de la Ville,
- et 135 000 € soit 60% à la charge des professionnels éligibles.

Le cadre d'intervention et les modalités de mise en œuvre des actions ont été précisées lors du comité de pilotage du 17 juillet 2019 en présence de l'Etat, des chambres consulaires, du comité de fêtes du Village et de la Ville.
A cette occasion, le règlement et les modalités d'attribution des aides directes ont été présentés et validés (cf. règlement ci-joint).

Ce règlement se met en œuvre après son approbation en Conseil Municipal.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le règlement d'attribution des aides directes et ce pour la durée du dispositif ;
- de valider le montant total de le part attribuée par la collectivité ;
- d'autoriser Mme la Maire ou un de ses représentants à siéger au comité de pilotage.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2121-29, L 2121-1 à L 2121-23, R 2121-9 et R 2121-10 du Code général des collectivités territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la réponse de l'Etat en date du 31 décembre 2018 attribuant une subvention à la Ville pour la réalisation de cette opération ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2019 approuvant la convention cadre du FISAC et ses conventions spécifiques ;

Considérant la création d'un poste spécifique de chargé de mission « Animateur FISAC », créé au titre de l'article n° 3 alinéa 3-3-1° (emploi permanent lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires) de la Loi du 26 janvier 1984 ;

Considérant le comité de pilotage FISAC qui s'est tenu le 17 juillet 2019 et qui a validé le règlement d'attribution des aides directes ;

Entendu le rapport présenté le 27 septembre 2019 par Monsieur Régis DUVERT, conseiller municipal délégué à l'Economie Sociale et Solidaire, à la Création d'activités, aux Marchés forain et au Développement des entreprises sur le territoire, au Commerces et à l'Artisanat ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide :

- d'approuver le règlement d'attribution des aides directes pour la durée du dispositif ;
- de valider le montant de l'aide attribuée par la collectivité ;
- d'autoriser Mme la Maire ou un de ses représentants à siéger au comité de pilotage.

Nombre de suffrage exprimés : 37
Votes Pour : 37
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 27 septembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY